

Courbevoie, le 20 Juin 2018

Destinataires:

Présidents(es) des clubs affiliés des Hauts-de-Seine

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Vendredi 14 Septembre 2018 à 19 h 30
Gymnase Jean Blot
21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie

ORDRE DU JOUR

- Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 Septembre 2017 ;
- Rapport moral du Président ;
- Examen et approbation des comptes 2017 2018 ;
- Rapport du vérificateur des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Vote du budget 2018 2019 ;
- Quitus trésorier ;
- Rapport des commissions sur la saison 2017-2018 et présentation de la saison 2018-2019 ;
- Questions diverses : elles doivent être adressées par écrit, 8 jours au moins avant la date de l'assemblée générale au siège du Comité Départemental.

Peuvent participer à l'assemblée générale, les représentants des associations affiliées, ayant acquitté pour l'année sportive en cours la cotisation annuelle établie par la Ligue Régionale d'Ile de France.

Vous trouverez ci-joint un pouvoir pour les Présidents qui souhaitent se faire représenter par un membre de leur club.

Veuillez croire, Mesdames, Messieurs, les Présidents(es), à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine de Karaté et D.A Jean PERBAL



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE

et

DISCIPLINES ASSOCIEES
14/09/2018 à 19 h 45
GYMNASE JEAN BLOT SALLE DU FOYER CENTRAL
21, rue Pierre Brossolette
92400 COURBEVOIE

Procès Verbal

Sur convocation de Jean PERBAL, Président du comité départemental des Hauts-de-Seine, les présidents des clubs des Hauts-de-Seine et ses mandataires, les membres du comité directeur et de l'équipe technique se sont réunis lors de l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les membres présents à leur entrée en séance et qui demeure annexée au procès verbal.

Etaient présents ou représentés: 14 Clubs.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2017 :

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT:

Le président annonce que la saison 2017 - 2018 s'est déroulée sans problème particulier et qu'il lui reste deux années en tant que président.

C'est pour cette raison que Monsieur Guy LECAPLAIN a été coopté, lors du dernier comité directeur, en tant que vice président et qu'il envisage de se présenter aux prochaines élections. ; la seule condition étant le déménagement des bureaux du Comité de Courbevoie qui se fera petit à petit au cours de ces deux dernières années.

Pour la saison 2018-2019, Le président insiste sur plusieurs points à savoir :

- le problème de trouver des gymnases pour les compétitions
- pour la saison 2018 2019, le gymnase Jean Blot sera payant ce qui a pour conséquence l'organisation des passages de grades qui avaient lieu la saison dernière dans ce gymnase

Le club de Villeneuve la Garenne nous informe qu'il a obtenu l'accord de leur mairie pour organiser, le samedi 5 Janvier 2019 (coupe élite et championnat kata) et les 2 et 3 Février 2019 (coupe honneur et championnat kumité), ces deux compétitions qualificatives.

Le président informe également qu'il reste à trouver un gymnase pour le Tournoi des 36 Communes prévu le 16 décembre 2018.

Le Challenge des Hauts de Seine se déroulera le 16 Juin 2019 à Colombes.

Le président insiste sur le fait de l'organisation de ces deux compétitions sont importantes puisque ce sont sur celles-ci que le Département nous accorde des subventions relativement conséquentes.

Le président informe de la démission du secrétaire général du bureau qui reste à nommer. De ce fait, Brigitte BRISEBARRE secrétaire du Comité Départemental assure le compte-rendu de l'assemblée générale.

Présentations sont faites concernant les nouvelles nominations de :

- Benjamin BIAGIOTTI DTD
- Mohamed DAOUD responsable arbitrage
- Sybille FRIK adjointe à l'arbitrage

EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES 2017 - 2018 :

Monsieur GOETTELMANN Gabriel, trésorier du département des Hauts-de-Seine, et monsieur PERBAL Jean, président du département des Hauts-de-Seine, présentent la comptabilité de la saison 2017 - 2018 et commentent les lignes du bilan, du compte de résultats et de la compta.

- Au 31 aout, le département est à 5 138 euros.
- En septembre, la subvention du Conseil Général de 25 797 euros, remet le département dans le positif.
- Le département a dans l'obligation de demander régulièrement une autorisation de découvert.
 - → Pour les banques, les associations n'ont pas de découverts.
- Le département a un résultat comptable positif de 5 138 euros qui permet de continuer à réduire le découvert d'origine.
 - → Par exemple: la diminution des 2 jours de compétition a aidé à réduire le découvert.

Les comptes de la saison 2017 -2018 arrêtés au 31/08/2018 sont adoptés à l'unanimité.

Le quitus est donné au trésorier à l'unanimité.

RAPPORT DU VERIFICATEUR DES COMPTES :

L'expert-comptable du Cabinet GUINARD étant présent, tient à noter que les comptes sont très bien tenus et qu'il délivre l'attestation au Comité suite à la vérification des comptes.

L'exercice comptable de la saison 2017 2018 du département va du 1er septembre 2017 au 31 aout 2018.

Le rapport de l'expert-comptable est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT:

Le budget du département des Hauts-de-Seine, pour la saison 2018 - 2019 a été affecté, aux différentes commissions, par le bureau et le directeur technique du Comité départemental, monsieur BIAGIOTTI.

Le budget est prévisionnel.

Affectation du résultat adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET PREVISIONNEL 2018 - 2019:

Monsieur PERBAL présente le budget 2018 - 2019.

Le budget passe de 101 694 € à 100 947 €

Le budget est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS SUR LA SAISON 2017 - 2018 ET PRESENTATION DE LA SAISON 2018 - 2019 :

> Directeur technique départemental, monsieur Benjamin BIAGIOTTI

Monsieur Benjamin BIAGIOTTI présente le rapport annuel, remis à la fédération. Il tient à noter que chaque responsable de commission a joué son rôle mais qu'il doit régulièrement relancer certains responsables pour obtenir leur rapport.

Interviennent alors les responsables des commissions ou leurs suppléants.

a) Arbitrage

Monsieur DAOUD, récemment nommé responsable de l'arbitrage (en remplacement de Jefferson BAVAROIS démissionnaire) présente ses constats et ses objectifs pour cette nouvelle saison :

- pas assez d'arbitres nationaux surtout pour les compétitions qualificatives, l'arbitrage doit être de qualité
- former des arbitres
- stages de formation à organiser : quel pourrait être le budget pour prendre en charge
 quide financière ? Estimation à faire
- réunion coachs sportifs à prévoir
- arbitres de grades

b) Ecole de formation

en attente informations de la ligue Régionale IDF concernant le règlement des formations

c) Entraînements Elite et Enfants

Forte motivation des jeunes lors des stages organisés

Y. LOPES informe le DTD qu'il continuera à intervenir pour les minimes, cadets et juniors 30-40 enfants pupilles et benjamins ont été suivis cette dernière saison par B. BIAGIOTTI l'équipe du 92 marche bien

L'objectif est de maintenir ces stages pour la motivation et trouver d'autres jeunes, dans l'objectif des J.O

d) Commission Full Contact – Karate Contact

3 stages dans l'année - 20 à 25 participants par stage durant la saison écoulée Passage de grades : 1,5ème dan et 2,4ème dan reçus Stage nationale VALERA prévu le 07.02.19 avec responsable krav maga Contact est pris pour une salle plus grande pour organisation de la compétition de Juin qui prend de l'ampleur

e) Informatique et Web

- le site fonctionne bien
- les licenciés du département montrent une satisfaction générale de la gestion du site et des informations relayées également par Facebook

f) Commission féminine et Body karaté

toujours pas de candidature à cette commission

h) Commission des grades

- pas de responsables WUSHU AMV KRAV MAGA présents
- il v a eu autant de candidats que l'an passée

QUESTIONS DIVERSES:

Le président répond au courrier reçu par le club Shinjigenkan Institut France représenté, lors de cette assemblée par son président Claude Collier

MOT DE FIN DU PRESIDENT:

Monsieur Jean PERBAL, Président du Comité Départemental des Hauts-de-Seine, tient à remercier les membres du comité directeur et des équipes techniques pour leur sérieux et la qualité de leur travail pour la saison écoulée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 30

Le Président Jean PERBAL

Terbal

La secrétaire Brigitte BRISEBARRE

Article 42 alinéa 2 de la loi du 10 juillet 1965 :

« Les actions qui ont pour objet de contester les décisions des assemblées générales doivent, à peine de déchéance, être introduites par les membres des associations opposants ou défaillants dans un délai de deux mois à compter de la publication à la préfecture desdites décisions qui leur est faite à la diligence du Président dans un délai de deux mois à compter de la tenue de l'assemblée générale. Sauf en cas d'urgence, l'exécution par le président des travaux décidés par l'assemblée générale en application des articles 25 et 26 est suspendue jusqu'à l'expiration du délai mentionné à la première phrase du présent alinéa. »

BUDGET PREVISIONNEL COMITE DEPARTEMENTAL DU 92 - 2018/2019

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
I. Charges directes affectées à		I. Ressources directes affectées à	
l'action		l'action	
60 - Achat	20000	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	9347
Prestations de services	20000		
Achats matières et fournitures		74 - Subventions d'exploitation	76800
Autres fournitures		État: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs	5300	- CNDS	19500
Locations immobilières et immobilières	4520	-	
Entretien et réparation		2	
Assurance	300	Région(s)	
Documentation	480		
Divers		•	
62 - Autres services extérieurs	34773	Département(s)	30000
Rémunérations intermédiaires et honoraires	21773	ů.	
Publicité, publication		Commune(s)	
Déplacements, missions	13000	FFKDA	27300
Services bancaires, autres		5	
63 - Impôts et taxes	0	Organismes sociaux (à détailler)	
Impôts et taxes sur rémunération		•	
Autres impôts et taxes		-	
64 - Charges de personnels	38220	Fonds européens	
Rémunération des personnels	28000	CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales	10220	Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnels			
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	14800
66 - Charges financières		Dont cotisations	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements	2654	78 - Reports (ressources non utilisées d'opérations antérieures)	V. C.
Total des charges directes (I)	100947	Total des produits directs (I)	100947
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	II II		
Frais financiers			
Autres			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 - Contributions volontaires en nature	0
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
Total des charges indirectes (II)	0	Total des produits indirects (II)	0
TOTAL (I + II)	100947	TOTAL (I + II)	100947



COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS DE SEINE DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Association dont le siège social est sis 21 rue Pierre Brossolette 92400 Courbevoie Immatriculée au SIRET N° 422 752 808 00044 Code APE/NAF 9312Z

RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER

Madame, Monsieur,

Conformément à la loi et aux statuts, nous allons réunir en Assemblée Générale les présidents des clubs de karaté des Hauts de Seine afin, d'une part de rendre compte de la situation financière du Comité Départemental des Hauts de Seine de Karaté et de ses disciplines associées et de son activité durant l'exercice clos au 31 Août 2018 et, d'autre part, de soumettre à son approbation les comptes annuels dudit exercice donner quitus au Trésorier.

Nous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux au siège du Comité.

I - ACTIVITE DE L'ASSOCIATION

SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA LIGUE AU COURS DE L'EXERCICE

Il convient de noter que cet exercice concerne la période allant du 1er Septembre 2017 au 31 Août 2018. Le bureau, réélu en Juillet 2016, est intervenu pendant la période entière de cet exercice.

Le trésorier constate que l'ensemble des pièces et justificatifs ont été communiqués et chaque dépense justifiée par des factures et fiches d'intervention.

L'exercice s'est traduit par la poursuite de son activité principale, au maintien et au développement du karaté et de ses disciplines associées dans le département des Hauts de Seine et par la confirmation de la remise à niveau de la trésorerie

.../..

Cet exercice peut être qualifié par la poursuite de la rigueur et le développement de projets.

L'ensemble des dépenses a été consacré à son activité principale qui est notamment de maintenir et développer les compétitions (élite, honneur, challenge 92, tournoi des 36 communes, challenge Berger), d'assurer la journée du Samouraï, les entraînements élites de la commission sportive, l'école de formation, le passage des grades, l'école d'arbitrage.

Fort d'une relation de confiance avec l'équipe du CNDS, nous avons donc pu compter sur cet exercice d'une subvention.

Le Conseil Général nous a fortement appuyé en nous délivrant une subvention de fonctionnement ainsi qu'une subvention pour les manifestations sportives départementales totalisant une subvention globale comptable de 25 797 €.

La Fédération Française de Karaté nous a versé la somme de 21401 € + 5 387 € en aides diverses soit un total de 26 788 €.

Les autres produits d'exploitation (vente de passeports, cotisations clubs, ...) ont progressé. Par contre, nous avons le souci de constater qu'un certain nombre de clubs ne sont pas à jour de leur cotisation (10 % environ).

On peut noter une diminution par rapport à l'exercice précédent de la recette de l'école de formation.

Les recettes des passages de grades permettent quant à elles d'apporter de la trésorerie du Comité et reste également bénéficiaire.

Par ailleurs, il est à regretter l'absence de recettes exceptionnelles liées au sponsoring.

Pour cet exercice, les recettes s'élèvent à 100 946 €.

Concernant les dépenses, elles ont fait l'objet d'une baisse due à différentes mesures de réduction des coûts pour les compétitions. Elles sont de 95 591 €.

L'ensemble des activités a été développé, grâce à des investissements humains et avec un maintien des dépenses notamment, grâce à la rigueur du Bureau Directeur, à l'absence de loyer sur le site de Courbevoie, la gestion du stock des trophées et médailles qui s'est poursuivi.

Les budgets et les dépenses ont eu pour conséquence la diminution des charges d'exploitation de 96 898 € en N-1 à 95 909 € en N. Le résultat en découlant s'est soldé par un excédent de 5 137 € en résultat d'exploitation.

Les fonds propres de l'association sont donc de - 17 424 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR

Les objectifs pour l'exercice 2018 - 2019 sont pour l'équipe, notamment composée du Bureau et du Comité Directeur, de développer l'ensemble des commissions, de déléguer des missions précises à des bénévoles et surtout de maintenir toutes dépenses superflues, afin que l'association puisse se consacrer à son objectif principal à savoir le développement du KARATE et des DISCIPLINES ASSOCIEES pour le compte des licenciés.

L'année 2018 - 2019 poursuivra ses missions :

- Sélection au Championnat de France par les compétitions Elite et Honneur, et autres ;
- 2. L'activité et le développement de la commission Enfants et la découverte du karaté ;
- 3. L'activité et la progression de maintien et recherche de futur champion ;
- 4. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des cadets, juniors, seniors;
- 5. L'activité et le développement de l'entraînement Elite des pupilles, benjamins, minimes ;
- 6. Les stages et compétitions du Karaté Contact et autres disciplines associées ;
- 7. Les stages de formation des professeurs pour accueillir des personnes ayant un Handicap ;
- 8. Les stages Martiaux destinés au public féminin ;
- 9. Les stages de experts fédéraux et sportifs ;
- 10. Les passages de grades ;
- 11. La formation des jurys et des candidats pour les passages de grades ;
- 12. L'Ecole de Formation des enseignants;
- 13. Les stages de formation des arbitres ;
- 14. Le développement d'une Ecole d'arbitrage.

II - RESULTATS - AFFECTATION

Nous vous précisons tout d'abord que les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

EXAMEN DES COMPTES ET RESULTATS

Au cours de l'exercice clos le 31 Août 2018, les produits d'exploitation ont baissé de 100 946 € contre 101 693 € en N-1.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 95 809 € contre 96 898 € en N-1.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à un excédent de 5137 € contre un excédent de 4 796 €.

L'exercice clos le 31 Août 2017 se traduit par un excédent de 5 137 € pour un excédent en N-1 de 4 795 €.

Le Trésorier remercie l'ensemble des commissions pour avoir compris l'importance de la gravité financière dans laquelle la Ligue était en 2012 et avoir fait les efforts nécessaires depuis six ans à son rétablissement financier. Le Trésorier précise que la situation est rétablie. Cependant, il est à noter que les subventions étatiques représentent 37 % de nos recettes et qu'une forte diminution peut remettre en cause cet équilibre après une période d'une année d'exploitation.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous proposons à l'assemblée générale de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un excédent de 5 137 €.

Nous proposons de bien vouloir décider d'affecter cet excédent sur le compte "report à nouveau".

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LE TRESORIER
Gabriel GOETTELMANN